

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU COEUR » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous passons aux questions orales. Je vais donner la parole à Madame FOUILLEUX. Posez vos deux questions, puis je vous répondrai.

⇒ Madame FOUILLEUX : C'est Maxence et Philippe qui vont vous poser les questions.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Ah, pardon, excusez-moi comme ça venait de chez vous.

⇒ Monsieur MAZARI : **Pour la première question**, suite aux alertes et aux demandes du collectif du virage de la D309 (sortie de Sablé-sur-Sarthe sur la route d'Angers) formulées depuis 2021 et relatives au danger constant des riverains et des usagers, avez-vous réellement pris conscience de ce dernier et quelles mesures concrètes avez-vous prises pour enfin assurer la sécurité des personnes concernées ?

⇒ Monsieur MERCIER : On fait toutes les questions d'abord.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur MERCIER : **La deuxième question** est la suivante. Lors du dernier ROB, le 25 mars dernier, vous aviez évoqué la réalisation, en 2024, d'une étude de faisabilité intitulée « Étude urbaine îlot des Lavanderies/place Dom Guéranger » pour un crédit de 10 500 euros. À l'époque, vous aviez été plutôt très évasif quant à nos demandes de précisions sur cette étude. Aujourd'hui, est-ce que cette étude urbaine a été réalisée ? Quels en sont les résultats et les projets envisagés ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Sur la première question, je pensais que c'était Madame FOUILLEUX parce qu'elle connaît bien la route.

⇒ Madame FOUILLEUX : Non, moi je fais la secrétaire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord, très bien. C'est que je pensais, vous connaissez bien le sujet. Concernant cette question, nous avons quand même cherché. J'ai demandé aux services de chercher ce dossier traitant de cette situation, porté même avant que nous soyons là, dans la mesure où cet état de fait ne date pas d'hier. Je n'ai pas manqué de saisir le Président du Conseil Départemental. S'agissant de voirie départementale, il ne m'est pas permis d'intervenir directement pour procéder aux mesures de sécurisation nécessaires. La réponse que m'a formulée Dominique LE MÈNER est qu'il est favorable à une limitation de la vitesse maximale à 70 km/heure sur environ 600 mètres dans les deux sens de circulation de la voie communale menant au Petit Baillif jusqu'à l'agglomération de Sablé. C'est le Département qui prendra en charge la fourniture et la pose des panneaux ainsi que la rédaction de l'arrêté de circulation nécessaire.

En revanche, à ce jour, je n'ai pas de date qui m'ait été transmise pour la mise en œuvre.

Sur la deuxième question, je n'ai pas compris le terme « évasif », mais ce n'est pas grave. Concernant l'étude urbaine portant sur l'îlot des Lavanderies et la place Dom Guéranger, annoncée dans le ROB 2024, après une consultation, je suis en mesure de vous indiquer que l'étude a été confiée au Cabinet AEI par attribution déléguée du 12 mars dernier pour un montant de 10 212 euros TTC. Nous avons fait une demande de subvention de cette opération, qui a été sollicitée au titre du Fonds Vert. Nous avons reçu un avis favorable des services de l'État pour un montant de 4 255 euros, soit 41 % du coût. La restitution de cette étude par le prestataire est prévue au cours du premier trimestre 2025. Nous n'avons pas encore la date exacte, qui reste à confirmer. Je reviendrai vers vous à ce moment-là pour vous tenir informés de ce qui a été dit autour de cette étude.
